

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL



Nombre de Conseillers

en exercice : 11

présents : 10

votants : 10

L'an deux mille six,  
le 24 novembre

le conseil municipal de la commune de SAINT JULIEN LE CHATEL  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy NORE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 novembre 2006

PRESENTS : MM. NORE, ROBY, MARTEAU, MIGAT, CLAVAUD,  
GUILLON, VINCENT, LACHAUDRU, MASFRAND, MAURINET

ABSENT : M THURMES

Madame MIGAT a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'Association des Maries et Adjointes de la Creuse, réunie en assemblée Générale le 21 octobre et a adopté à l'unanimité une motion concernant la desserte ferroviaire du département.

Monsieur le Maire donne lecture de la motion :

**Les élus affirment** que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif – la ligne à Grande Vitesse Poitiers – Limoges – pénaliserait lourdement la Creuse dans la compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire durant les 15 ans à venir.

**Les élus demandent :**

- la modernisation de la ligne historique La Souterraine – Châteauroux – Vierzon – Paris avec pour objectif de placer La Souterraine à 2 heures de Paris,
- l'aménagement de la ligne Guéret – Limoges avec la suppression du rebroussement et l'électrification,
- une meilleure interconnexion entre le TER bus interrégional desservant la façade Est creusoise (Mérinchal, Auzances – Evaux – Chambon, Budelière) et les trains au départ de Montluçon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la motion.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le : 24 novembre 2006

Pour copie conforme,

En Mairie, le 24 novembre 2006

OBJET :

Motion concernant la  
desserte ferroviaire du  
département de la Creuse

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture  
ou Sous-préfecture  
le :

Publié ou Notifié  
Le :

Le Maire,



G. NORE